

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2009/53

Objet : Indemnité de conseil au Trésorier public du S.M.A.D.E.S.E.P.

L'an deux mille neuf, le 17 décembre, à 17h30, le comité syndical du syndicat mixte d'Aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Savines le Lac, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 17 décembre 2009

Date de convocation :
15 novembre 2009

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Secrétaire de séance :
Valérie ROSSI

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **Monsieur Victor BERENGUEL** (Président du SMADESEP), **Monsieur Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président), **Madame Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **Monsieur Bernard ALLARD LATOUR** (Vice Président), **Monsieur Jean Claude FERMIER** (conseiller syndical), **Monsieur Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **Monsieur Daniel BOSQUET** (conseiller syndical suppléant de Valérie GRECARD), **Madame Christine MAXIMIN** (conseiller syndical suppléant de Jean BERNARD), **Monsieur Claude VINCENT** (Conseiller Syndical), **Monsieur Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant de Chantal EYMEOD), **Madame Valérie ROSSI** (conseiller syndical).

Etaient représentés :

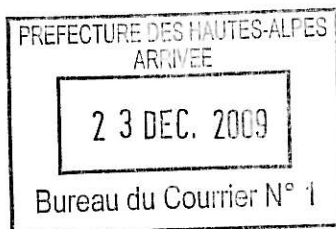
Madame Chantal EYMEOD par Monsieur Michel BAUDRY
Monsieur Jean BERNARD par Madame Christine MAXIMIN
Madame Valérie GRECARD par Monsieur Daniel BOSQUET

Etaient invités :

Monsieur Michel LANFRANCHI (Président de la Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye), Monsieur Jean Louis MICHEL (Président de la communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon), Monsieur René BOREL (Directeur du CDT), Monsieur Christian GROSSAN (Directeur Développement économique CG 05), Monsieur Alain ZURBACH (EDF), Monsieur Marc DIDIER (CDV 05), Monsieur Daniel JACQUEMOUD (CDV 05), Madame Laurence CRISCUOLO (Communauté de communes de l'Embrunais), Madame Audrey GUILLAUME (Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon), Madame Laure VINCENT (Pays SUD)

Etaient excusés :

Monsieur Jean Michel ARNAUD, Madame Monique ESTACHY, Monsieur G2rard FROMM, Monsieur Jean Claude CATALA, Monsieur Roger DIDIER, Monsieur Joël GIRAUD, Madame Henriette MARTINEZ



VU :

- L'article 97 de la loi n° 82-213 du 23 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant le mode de calcul de l'indemnité de conseil attribuée aux receveurs municipaux,

CONSIDERANT :

- Les prestations fournies par M. Philippe WEYNACHTER, Receveur Percepteur du Trésor, comptable public de la collectivité,

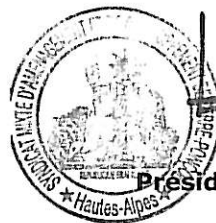
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 17 décembre 2009 :

- **DECIDE** de demander son concours pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable telles que prévues à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **DECIDE** que cette délibération prend effet à compter du renouvellement du Comité Syndical ;
- **DECIDE** de lui attribuer pour l'exercice 2009 l'indemnité de conseil visée par l'arrêté du 16 décembre 1983 calculée en application du tarif déterminé à l'article 4 de l'arrêté susvisé au taux de 100 % ;
- **APPROUVE** le mandatement de la somme de 392,68 € sur le compte de M. WEYNACHTER.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

M. Victor BERENGUEL



Président du S.M.A.D.E.S.E.P.